

Présents : Danielle RÉSONET, Hervé MIGNOT, Élodie MALVAL, David BARRIER( arrivé à 20h20), Sandrine DUBOIS, Daniel PAQUET, Leïla PARIS, Éric RIMBAULT, TRAVERS Baptiste.

Étaient absents excusés ayant donné procuration : Serge BERGER à Sandrine DUBOIS, Thibaut DIVAY à Danielle RESONET.

Secrétaire de séance : Hervé MIGNOT

Madame le Maire fait approuver le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 septembre 2024.

**1-GRATIFICATION DES STAGIAIRES**                      délib 2024\_10\_23

Madame le Maire revient sur l'accueil des stagiaires dans la commune, l'attribution d'une gratification doit faire l'objet d'une délibération, cette gratification est obligatoire dès lors que le stagiaire est présent au moins 2 mois consécutif ou non.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de fixer comme suit les conditions dans lesquelles une contrepartie financière est versée aux stagiaires accueillis au sein de la commune.

Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal,

- fixe le cadre d'accueil des stagiaires dans les conditions suivantes :
  - \* Les stagiaires reçoivent une gratification pour les stages d'une durée supérieure à 2 mois, consécutifs ou non (44 jours ou 308 heures).
  - \* La gratification allouée correspond à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale.
- autorise le maire à signer les conventions à intervenir ;
- inscrit les crédits prévus à cet effet au budget.

<b>Présents 8</b>
<b>Votants : 10</b>
<b>Pour : 10</b>
<b>Contre : /</b>
<b>Abstention : /</b>

Jayson MONTERRAIN, élève en 2ème année de CAP espaces verts, sera présent 106 jours jusqu'à la fin juin 2025, la gratification sera lissée sur 10 mois, il percevra la somme de 322,77 euros par mois. Il n'y a pas de cotisations sociales sur cette gratification.

## **2- CONVENTION DE DELEGATION DE LA COMPETENCE EAUX PLUVIALES URBAINES AUX COMMUNES MEMBRES DE VITRE COMMUNAUTE**      **délib 2024\_10\_24**

Arrivée de David BARRIER à 20h20.

Madame le Maire expose que la gestion des eaux pluviales urbaines a été déléguée à Vitré Communauté par convention en 2021, cette convention avait une durée de 3 ans et 6 mois ( 01 juillet 2021-31 décembre 2024).

Il convient donc de renouveler cette convention. Pour une durée de 3 ans ( janvier 2025-decembre 2027).

Madame le Maire propose :

- de demander le renouvellement de la convention de délégation de la compétence eaux pluviales urbaines à la Communauté d'agglomération « Vitré Communauté » ;
- d'approuver le projet de convention de délégation de la compétence « eaux pluviales urbaines » entre la commune et la Communauté d'agglomération Vitré Communauté, sous réserve de l'acceptation par cette dernière ;
- de l'autoriser à signer ladite convention de délégation de la compétence eaux pluviales urbaines et les documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré valide la proposition .

Présents 10 Votants : 11 Pour : 11 Contre ; / Abstention :
--

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### Affaire BESNIER/ commune de Landavran

Madame le Maire informe les élus que le tribunal de commerce de Rennes s'est prononcé le 3 octobre sur la demande d'indemnités déposée par Monsieur BESNIER suite à la rupture du bail en 2021.

Monsieur Besnier a été débouté de sa demande et a été condamné à verser 1500 euros à la commune.

#### Aménagement de la route du Verger.

Madame le Maire a rencontré Mme Lebailly de l'Agence Départementale de Vitré à propos du dossier de subvention « ambitions communes » une subvention de 54 000 euros pourrait être attribuée à la commune pour le volet environnemental des travaux d'aménagement, le vote aura lieu le 18 novembre.

Les travaux en cours avancent selon le planning.

#### Rencontre avec l'Association de gestion de l'école du RPI Landavran-Champeaux

Les élus des 2 communes ont rencontré les responsables de l'OGEC à propos de la cantine scolaire, 2 demandes ont été exposées : le souhait de changer de fournisseur de repas et la demande de passer en cantine municipale à Landavran.

Les élus des 2 communes vont se rencontrer le 22 octobre afin d'étudier la de-

mande de cantine municipale avant la prochaine rencontre avec les membres de l'OGEC le 5 novembre.

L'Assemblée Générale de l'A.P.EL. a eu lieu le 3 octobre à Champeaux, le bilan financier 2022-2023 fait apparaitre un excédent de 119 euros, les actions menées ont permis de financer entre-autre les transports lors des sorties scolaires, un intervenant en anglais, les cadeaux de Noël, une participation aux sports d'hiver, le bénéfice de la kermesse est reversé à l'OGEC ( 6000€).

Les travaux de remise en état de la cour ( environ 600 euros) suite à la fuite d'eau de l'été dernier seront entrepris aux vacances de la Toussaint, la commune prendra en charge la facture d'enrobé – 6m<sup>2</sup> pour 380 euros.

Le bâtiment des WC est un local communal mis à disposition de l'école depuis 2003. Des fissures sont apparues, il s'agit de savoir s'il y a un risque structurel. Un maçon sera contacté pour avis.

La séance est levée à 21h39.

Le Maire, Danielle RESONET



Le secrétaire, Hervé MIGNOT.



